

Ménager le déménagement, influencer le consentement.

***La place de l'influence dans les pratiques
professionnelles***

Pierre Vidal-Naquet

4° journée de Gériatopsychiatrie

Mars 2019

L'article 1111-4 du CSP

- Toute personne a **le droit de refuser ou de ne pas recevoir un traitement.** (...)
- Le médecin a **l'obligation de respecter la volonté de la personne** après l'avoir informée des conséquences de ses choix et de leur gravité. Si, par sa volonté de refuser ou d'interrompre tout traitement, la personne met sa vie en danger, **elle doit réitérer sa décision** dans un délai raisonnable. Elle **peut faire appel à un autre membre du corps médical.** (...)
- **Aucun acte médical ni aucun traitement ne peut être pratiqué sans le consentement libre et éclairé de la personne** et ce consentement peut être retiré à tout moment.

Dispositifs de représentation en cas d'altération des facultés mentales

- Directive anticipée
- Mandat de protection future
- Personne de confiance
- Mandataires à la protection juridique des majeurs

Le droit au risque

- La Cour Européenne des droits de l'homme reconnaît le droit de tout individu « à *l'autonomie personnelle* », c'est-à-dire « la faculté pour chacun de ***mener sa vie comme il l'entend*** », ce qui « peut également inclure la possibilité de ***s'adonner à des activités perçues comme étant de nature physiquement ou moralement dommageable ou dangereuse pour la personne*** ». (2007)

La protection des libertés

- L'action sur les **libertés négatives**
 - Juge des libertés
 - Contrôleur Général des Lieux de Privation de Liberté
 - Défenseur des droits
 - Évaluations
- L'action sur les **libertés positives**
 - CVS, Commission des usagers
 - Procédures de recours (plaintes, réclamations)
 - Accès aux droits
 - Empowerment

L'influence

- « *Une action lente et continue exercée par une personne, sur une chose, une autre personne ou chose* » (Trésor de la Langue Française)
- « *Action généralement graduelle et imperceptible qui s'exerce sur les dispositions psychiques, sur la volonté de telle personne* » (Définition CRISCO)

Le travail de l'influence

- L'amorçage
- Le pied dans la porte
- Le malentendu unilatéralement bien entendu
- L'action sur le cadre de la relation
 - L'humour
 - La confiance
- L'action sur le contexte de la situation
 - L'aménagement de l'environnement
 - Le milieu social comme ressource à valoriser ou neutraliser

Le cas de la famille Belin



Un logement inaccessible



Un désordre indescriptible



Un fils maltraitant



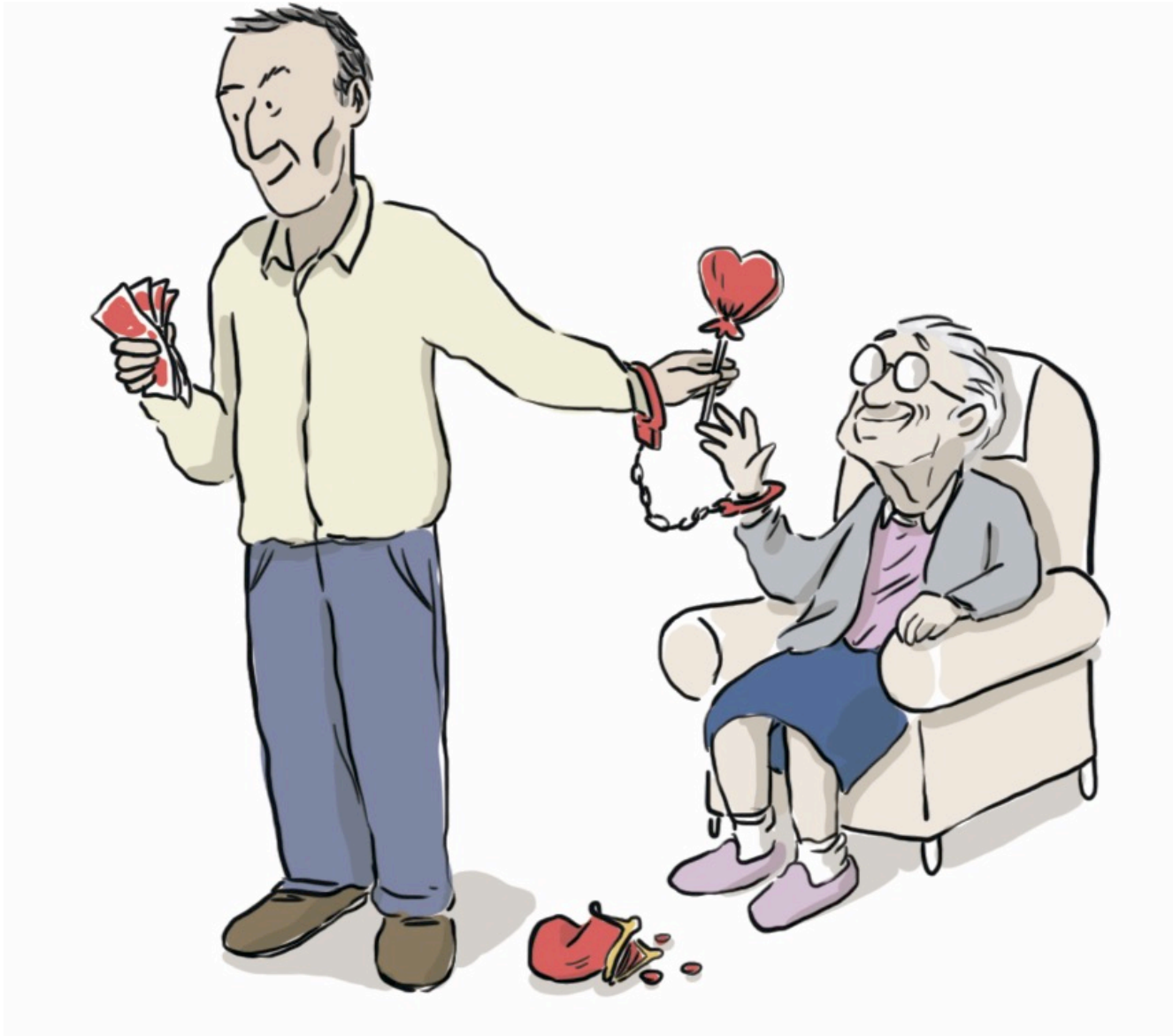
L'EHPAD comme refuge pour Monsieur Belin



A condition de ne pas y aller...



La spoliation comme prix de l'affection

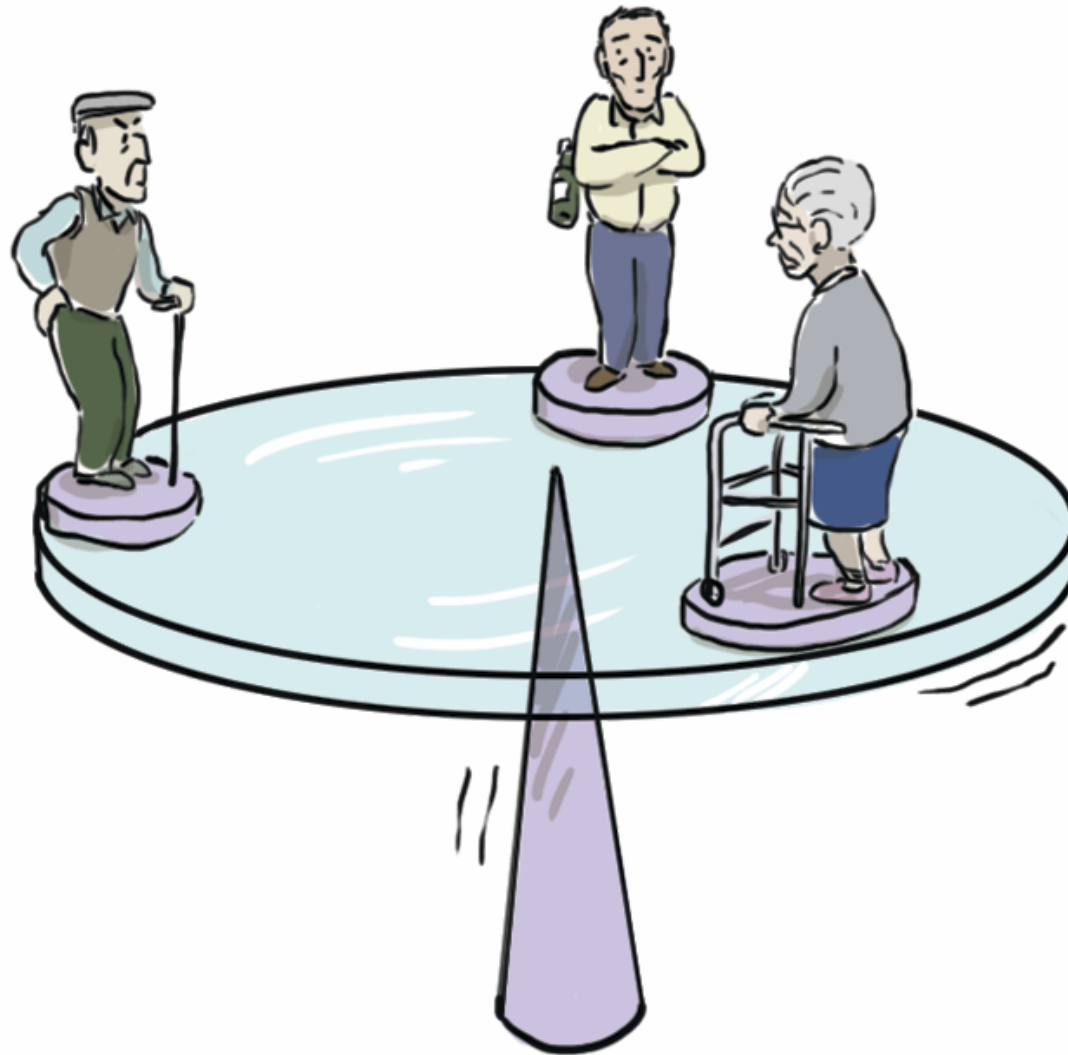


L'impossible signalement

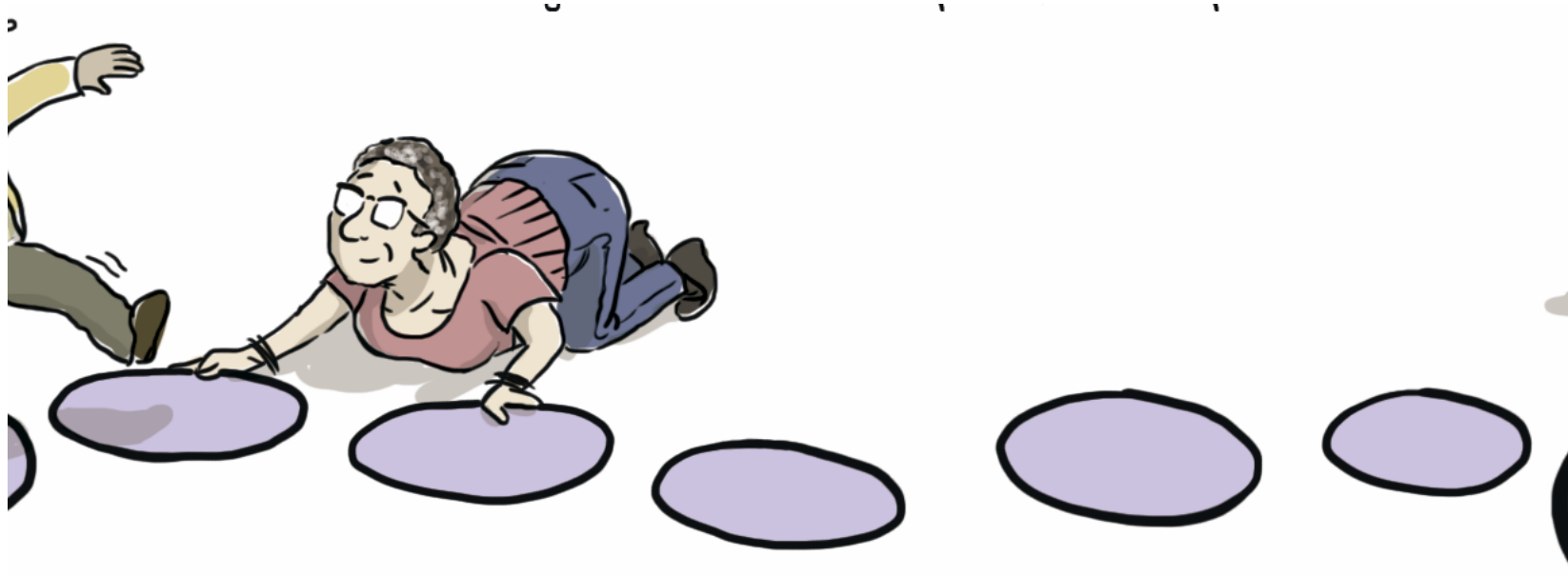


C'est rien
maman,
c'est encore
les témoins
de Jéhova !

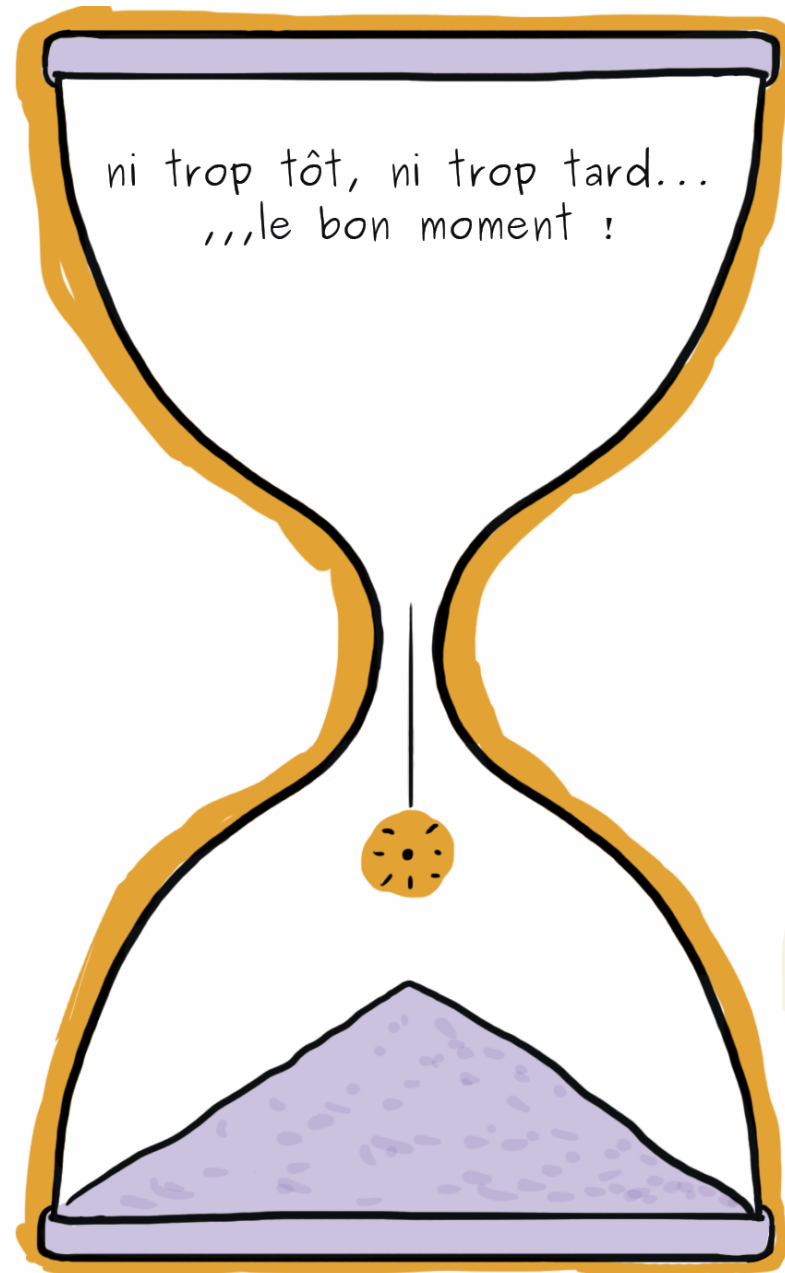
Un très fragile équilibre



Prudence, patience et petits pas



Le Kairos



Patience, prudence et petits pas



Cette publication est éditée par :

La Métropole de Lyon / Direction de
la prospective et du Dialogue Public
– Février 2019

Métropole de Lyon
20, rue du Lac
CS 33569
69505 Lyon cedex 03

<http://www.grandlyon.com>